Nom prénom

Affectation

Adresse

Tel

Mail

*Madame la/monsieur le DASEN,*

Objet : demande de modification d’avenant de classement de Mme/M XXXX, personnel AESH

Nombre de pièces jointes : (indiquer le nombre de documents téléchargés)

*( PENSEZ A BIEN METTRE VOTRE SECTION SE-UNSA EN COPIE DE VOTRE MAIL LORS DE L’ENVOI )*

Comme indiqué dans la note de service 2021- 0252 du 10 septembre de la DGRH, en tant que personnel AESH j’ai été destinataire d’un avenant le ……….m’informant de mon de classement au sein de la nouvelle grille de rémunération.

Cependant d’après les éléments en ma possession, il apparaît que mon classement est erroné.

En effet, je devrais être classé/e à l’échelon X alors que l’avenant indique l’échelon X.

* Vous n’avez pas pris en compte mon deuxième CDD ou
* Vous n’avez pas pris en compte mon CDI ou
* Vous n’avez pas pris en compte l’ancienneté de mon contrat en cours qui date du XXXX

Vous trouverez donc les documents ci-joint pour justifier ma demande : (ne joindre que les documents utiles pour éclairer votre demande)

-une copie de mon premier CDD que j’ai débuté le xx/xx/20xx

-une copie de mon deuxième CDD que j’ai débuté le xx/xx/20xx

-une copie de mon CDI que j’ai débuté le xx/xx/20xx

-une copie de l’avenant fixant mon indice de rémunération à l’indice majoré 3XX.

Conscient/e de la charge de travail qu’occasionne ce classement de l’ensemble des personnels AESH Je vous remercie de bien vouloir me communiquer un nouvel avenant prenant en compte les éléments indiqués ci-dessus afin que je puisse percevoir, dès la paie de novembre, la rémunération à laquelle j’ai droit.

Je vous prie de croire, *Madame la DASEN/Monsieur le DASEN* à notre attachement au service public d’éducation.

*Signature*

Pour information : courrier et documents en copie à la section SE-Unsa XXX en charge de mon accompagnement

**NOTICE
Documents à joindre selon le type d’erreur repérée**

* Une erreur de date dans la reprise des éléments du dossier :

*Joindre une copie du contrat dont la date reprise n’est pas juste*

* Un classement échelon 1 alors que l’AESH a signé plusieurs contrats :

*Joindre les copies des contrats d’AESH qui ont été signé
(Attention bien faire la distinction entre « contrat » et « avenant au contrat ». Au sein d’un même contrat, il peut y voir eu signature de plusieurs avenants, mais cela reste un seul contrat de travail)*

* Un classement échelon 1 ou 2 alors que l’AESH est en CDI :

*Joindre la copie du CDI*

* Un classement à l’échelon 3 alors que le CDI en cours a été signé il y a plus de 3 ans :

*Joindre la copie du CDI*

* Un classement à un échelon dont l’indice majoré est inférieur à l’indice majoré de rémunération actuel de l’AESH :

*L’AESH demande donc un maintien de sa rémunération à l’indice avant classement (cas extrêmement rare)*

*Joindre une copie du contrat en cours mentionnant un indice majoré supérieur et/ou le bulletin de paie mentionnant l’indice majoré de rémunération avant classement*

**MESSAGE AUX SECTIONS**

**Ces documents ne sont pas à proposer en libre accès aux personnels AESH même adhérent·es.**

En effet, il convient de bien vérifier avec iel la légitimité de sa demande, avant de porter réclamation.

Sans cette vigilance, le risque est double :
- décevoir un personnel dont la rémunération est déjà fragile
- engorger les services administratifs, allongeant ainsi inutilement les délais de traitement

En cas de doute, n’hésitez pas :

A reprendre le module Classement proposé sur le site interne :
Onglet Branches >Ecole inclusive>Campagne

A nous contacter par mail :
ecole.inclusive@se-unsa .org

A contacter par téléphone Emilie Thévenet-Kayser (DN PSAEI) :
06 08 48 96 56